



**BNP PARIBAS  
 FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

**Emprunt obligataire**



7 ans



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Coupon annuel de 3,75% (brut)  
 Rendement actuariel de 3,444% (brut)



Profil neutre à dynamique



Coupons soumis au précompte mobilier

Enovos International SA, principal acteur du secteur de l'énergie au Luxembourg, émet des obligations en euro.

Ces obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

**Caractéristiques principales**

- ✓ Durée de 7 ans.
- ✓ Coupon annuel de 3,75% (brut).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel est de 3,444% (brut).

**Profil d'entreprise d'Enovos International**

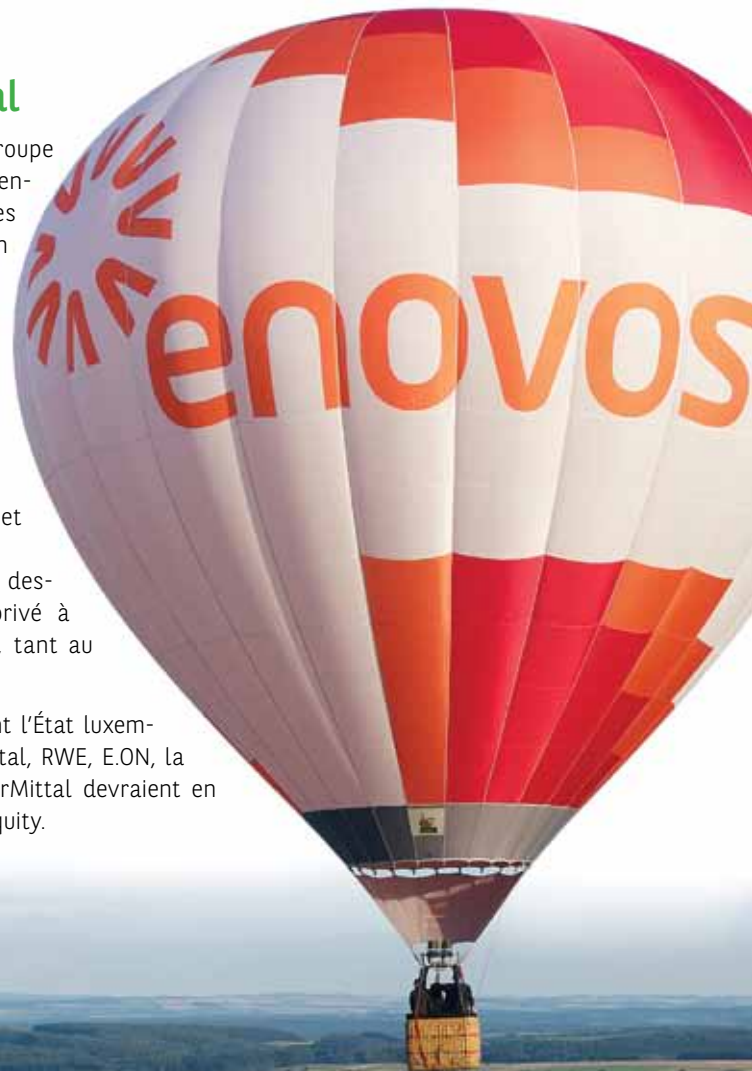
Basée au Luxembourg, Enovos International est la société mère du groupe Enovos. Celui-ci se positionne comme un fournisseur d'énergie indépendant au cœur de l'Europe et offre à ses clients, via ses filiales et sites de production établis au Luxembourg, en Allemagne, en France, en Belgique et en Italie, des solutions intégrées, basées sur une combinaison judicieuse de produits et de services innovants dans le domaine de l'énergie.

En tant que société de participation du fournisseur d'énergie Enovos Luxembourg SA et du gestionnaire de réseau Creos Luxembourg SA, Enovos International a pour missions de

- ✓ produire et d'acquérir de l'électricité,
- ✓ développer son portefeuille d'approvisionnement en gaz naturel et en énergies renouvelables,
- ✓ commercialiser et transporter ces différentes formes d'énergie à destination de tous les segments de clients allant du client privé à l'entreprise industrielle en passant par les autorités publiques, tant au Luxembourg que dans les régions avoisinantes.

Enovos International n'est pas cotée en bourse. Ses actionnaires sont l'État luxembourgeois, la Société de Crédit et d'Investissement (SNCI), ArcelorMittal, RWE, E.ON, la ville de Luxembourg et Electrabel. Les actions détenues par ArcelorMittal devraient en principe être prochainement cédées à un fonds géré par Axa Private Equity.

(Source: Enovos International)



## Aperçu des résultats en 2011

Les résultats d'Enovos International en 2011 sont repris dans le Prospectus. Vous en trouverez un aperçu ci-contre. (Source: Prospectus)

### Chiffres clés consolidés d'Enovos International

En millions d'euros	2011	2010	2009
Actif total	2.043,6	1.566,7	1.377,8
Dette financière (court et long terme)	225,4	197,8	182,9
Ventes (hors trading) <sup>2</sup>	2.485,5	1.534,3	1.572,4
EBITDA <sup>1</sup>	216,5	177,5	189,6
Bénéfice net de l'exercice	118,4	112,9	152,1

1. EBITDA = résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements.

2. Hors trading = hors ventes réalisées pour compte propre, non incluses dans le chiffre d'affaires.

## Objectifs de l'offre

Le produit net de l'émission des obligations sera utilisé par l'Émetteur pour financer ses programmes généraux de dépenses de capital, en ce compris les opportunités de croissance externe dans les énergies renouvelables et conventionnelles, la distribution et les activités de réseaux.

(Consultez le Prospectus pour plus de détails à ce propos.)



## Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur (risque de crédit) ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. De manière générale, on peut s'attendre à ce que le prix du marché des obligations baisse en cas de hausse des taux d'intérêt. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra les revendre au prix du marché.
- **Risque de liquidité:** bien que ces obligations soient cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide. Il n'est donc pas possible de prévoir le cours auquel ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.
- **Risques relatifs au secteur d'activité de l'Émetteur:** le marché de l'énergie est par nature très sensible aux fluctuations des volumes et des prix. Il est en outre fortement réglementé tant au niveau national qu'international.

**L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus (pages 18 à 28), notamment ceux concernant l'Émetteur et ses activités.**

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission présentant une **longue maturité de 7 ans**.



## Documentation

Le Prospectus d'émission et de cotation et son Supplément (formant ensemble le "**Prospectus**"), rédigés en anglais et datés respectivement du 14 et du 15 mai 2012, ont été approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, respectivement le 14 et le 15 mai 2012. Un résumé est disponible en français et en néerlandais.

Ces documents sont tenus gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 41 31 ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) et sur celui de l'Émetteur [www.enovos-invest.eu](http://www.enovos-invest.eu)



## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, de vos objectifs d'investissement et de vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil neutre à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Plus d'informations sur les profils d'investisseur sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



### Souscription

L'offre s'adresse au public principalement au Grand-Duché de Luxembourg et accessoirement en Belgique.

**Le présent document est rédigé dans le cadre de l'offre au public en Belgique** et ne concerne pas la tranche réservée aux employés.

L'émetteur a chargé BGL BNP Paribas (qui utilisera le réseau d'agences de BNP Paribas Fortis à cette fin) du placement de ces obligations en Belgique.

Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 100 millions EUR, en ce compris un montant de maximum 5 millions EUR qui sera réservé aux employés de l'émetteur. Le montant de l'offre au public pourra être porté à un montant maximum de 195 millions EUR. Le montant final qui sera émis dépendra du succès de l'offre.

La tranche réservée aux employés et la tranche publique ne formeront plus qu'une seule tranche (et les obligations seront donc fongibles) après une période de 40 jours suivant la date d'émission des obligations.

**La période de souscription de la tranche publique court du 16 mai 2012 (9h) au 11 juin 2012 (16h) inclus.**

La période de souscription de la tranche réservée aux employés sera plus courte.

Les obligations seront attribuées aux investisseurs au Grand-Duché de Luxembourg et en Belgique selon le critère "premier arrivé, premier servi". Si toutes les obligations d'une tranche sont vendues avant la fin de la période de souscription concernée, cette période de souscription sera clôturée de manière anticipée. La priorité sera déterminée sur la base des souscriptions reçues par les banques impliquées dans cette transaction. L'allocation des obligations de la tranche réservée aux employés sera faite indépendamment de l'allocation des obligations de la tranche publique.

#### Pour en savoir plus ou pour souscrire:

-  aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**
-  via simple appel au **n° 02 433 41 31**
-  via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** Enovos International SA, société anonyme de droit luxembourgeois.  
Il n'existe de rating ni pour l'Émetteur ni pour les obligations.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 100 millions EUR, en ce compris un montant de maximum 5 millions EUR qui sera réservé aux employés de l'Émetteur. Le montant de l'offre au public pourra être porté à un montant maximum de 195 millions EUR. Le montant final qui sera émis dépendra du succès de l'offre. La tranche réservée aux employés et la tranche publique ne formeront plus qu'une seule tranche (et les obligations seront donc fongibles) après une période de 40 jours suivant la date d'émission des obligations.
- Code ISIN des obligations de la tranche publique: XS0780255146.
- Titres au porteur, scripturalisés, représentés par un titre collectif, non subordonnés, non garantis et soumis au droit luxembourgeois.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg à partir du 15 juin 2012 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.

L'investisseur est invité à lire attentivement la description de tous les facteurs de risque qui sont repris dans le Prospectus et, en particulier, les facteurs de risque concernant l'Émetteur et ses activités.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 15 juin 2012.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 15 juin 2019, soit une durée de 7 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

**Remboursement anticipé:** chaque investisseur a la possibilité de demander le remboursement anticipé des titres sous certaines conditions décrites en pages 34 à 36 du Prospectus (par exemple, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur). L'Émetteur a, dans certains cas de changement de fiscalité, le droit de procéder au remboursement anticipé des obligations. Les conditions et modalités pratiques relatives aux possibilités de remboursement anticipé sont décrites dans le Prospectus.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 3,75% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 15 juin de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2013.
- Le rendement actuariel brut calculé sur la base du prix d'émission s'élève donc à 3,444%.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure seulement taxée à 21%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités de choix entre les deux options ne sont pas encore entièrement définies. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c.-à-d. durant la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 2.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.